

**TV8 MOSELLE-EST  
ASSOCIATION  
9, Avenue Saint Rémi  
57600 FORBACH**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**TV8 MOSELLE-EST**  
**ASSOCIATION**  
**Siège social : 9, Avenue Saint Rémy**  
**57600 FORBACH**

ASSOCIATION INSCRITE AU TRIBUNAL DE SAINT AVOIS  
SIRET 537 802 852 00013

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos le 31 décembre 2023*

Mesdames, Messieurs,

**I-      Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons réalisé l'audit des comptes annuels de l'Association TV8 MOSELLE-EST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, que vous trouverez joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association TV8 MOSELLE-EST à la fin de cet exercice.

**II-      Fondement de l'opinion**

**a) Référentiel d'audit**

Nous avons réalisé notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont détaillées dans un paragraphe en fin du présent rapport.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**b) Indépendance**

Notre mission d'audit a été effectué dans le respect des règles d'indépendance applicables à notre profession, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport, étant précisé que nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**III- Justification des appréciations**

Conformément aux articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous précisons que, selon notre jugement professionnel, les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Ces appréciations s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**IV- Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux Membres de l'Association**

Conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques imposées par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité établie par la Présidente et dans les documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

**V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il est rappelé que la direction doit établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il revient à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

## **VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il vous est précisé qu'il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans ce sens l'article L.823-10-1 du Code de commerce précise que notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, nous exerçons tout au long de celui-ci notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillons des éléments que nous estimons suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- nous apprécions le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous attirons l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, nous formulons une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rombas, le 20 juin 2024

**Le Commissaire aux comptes  
SOFICO FRANCE, représenté par**

**Jonathan LUZZA**



**Bilan**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	18 121	18 121	5 500	5 500
Autres immob. incorporelles / Avances et	5 500			
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outilla	423 487	398 334	25 163	47 803
Autres immobilisations corporelles	159 701	146 844	12 857	19 583
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	4 732		4 732	4 732
<b>Total I</b>	<b>611 552</b>	<b>563 300</b>	<b>48 252</b>	<b>77 618</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	764		764	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	5 443		5 443	23 098
Autres créances	13 122		13 122	12 194
Divers				
Disponibilités	814 883		814 883	776 397
Charges constatées d'avance	12 830		12 830	12 484
<b>Total II</b>	<b>847 043</b>		<b>847 043</b>	<b>824 174</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 458 595</b>	<b>563 300</b>	<b>895 295</b>	<b>901 792</b>

Net au 31/12/23  
Net au 31/12/22

895 295  
901 792



FONDS PROPRES  
Fonds propres sans droit de reprise  
Autres fonds propres sans droit de reprise  
Fonds propres avec droit de reprise  
Réserves  
Report à nouveau  
Excédent ou déficit de l'exercice  
Situation nette (sous-total)  
**Total I**  
FONDS REPORTÉS ET DÉDIES  
**Total II**

232 436  
4 483  
794 624  
**790 141**

PROVISIONS  
Provisions pour risques  
**Total III**  
DETTES  
Emprunts obligataires et assimilés  
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits  
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours  
Dettes fournisseurs et comptes rattachés  
Dettes fiscales et sociales  
Autres dettes  
**Total IV**

15 000  
**15 000**  
6 030  
**6 030**

TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)

**105 621**

TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)

**895 295**

Net au 31/12/22

901 792

## Compte de fonctionnement

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>					
Cotisations	1				1
Ventes de biens et de services	14 869	2,32	37 882	5,71	-23 013
Ventes de prestations services	625 600		625 600		
Produits de tiers financeurs					
Concours publics et subventions d'exploitation	625 600	97,68	625 600	94,29	-19 982
Repr. / amort., dépréci., prov. et transferts	3 669	0,57	23 950	3,56	-19 982
Autres produits	715	0,11		2	713
<b>Total I</b>	<b>644 954</b>	<b>100,68</b>	<b>687 135</b>	<b>103,56</b>	<b>-42 281</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>					
Autres achats et charges externes	206 698	32,27	187 122	28,20	19 577
Impôts, taxes et versements assimilés	12 142	1,90	12 807	1,89	-365
Salaires et traitements	292 519	45,67	330 073	49,75	-37 554
Charges sociales	86 831	13,56	96 230	14,50	-9 399
Dotation aux amortissements et aux dépr.	32 943	5,14	46 050	6,94	-13 107
Dotations aux provisions	8 970	1,40			8 970
Autres charges	13 919	2,17	16 083	2,27	-1 164
<b>Total II</b>	<b>654 022</b>	<b>102,12</b>	<b>687 065</b>	<b>103,55</b>	<b>-33 043</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-9 168</b>	<b>-1,43</b>	<b>70</b>	<b>0,01</b>	<b>-9 238</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>					
Autres intérêts et produits assimilées	13 381	2,09	1 053	0,16	12 327
<b>Total III</b>	<b>13 381</b>	<b>2,09</b>	<b>1 053</b>	<b>0,16</b>	<b>12 327</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>					
<b>Total IV</b>					
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>13 381</b>	<b>2,09</b>	<b>1 053</b>	<b>0,16</b>	<b>12 327</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-III)</b>	<b>4 213</b>	<b>0,66</b>	<b>1 123</b>	<b>0,17</b>	<b>3 090</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>					
<b>Total V</b>					
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>					
Sur opérations de gestion					
<b>Total VI</b>	<b>30</b>		<b>20</b>		<b>10</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>-30</b>		<b>-20</b>		<b>-10</b>
Total des produits (I + III + V)	656 234	102,77	688 188	103,72	-29 954
Total des charges (II + IV + VI + VII + VI)	654 052	102,12	687 085	103,56	-33 033
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>4 183</b>	<b>0,65</b>	<b>1 103</b>	<b>0,17</b>	<b>3 080</b>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
<b>TOTAL</b>					
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO</b>					
<b>TOTAL</b>					

Annexe



## Regles et méthodes comptables

Désignation de l'association : TV8 MOSELLE EST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 895 295 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dépassant un excédent de 4 483 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/05/2024 par les dirigeants de l'association.

### Regles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014, sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le règlement ANC 2018-06 a été modifié par le règlement ANC 2020-08 du 4 décembre 2020 et complété par le règlement ANC 2021-02 du 22 novembre 2021.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'acties liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Regles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ASS TV8 MOSELLE EST

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- \* Matériel de transport : 5 ans
- \* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- \* Matériel informatique : 3 à 5 ans
- \* Mobilier : 2 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Produits et charges exceptionnelles

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi



## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

#### Engagements Sociaux :

#### Engagements de retraite

La recommandation du CNC n° 2003 R-01 du 1er avril 2003 sur les engagements de retraite, qui est la transposition de la norme IAS 19 dans les principes comptables français, prévoit qu'à compter du 1er janvier 2004, les sociétés peuvent choisir entre :

- la comptabilisation des engagements de retraite en ayant la possibilité de définir leur propre méthode d'évaluation,
- ou une simple mention en annexe.

Au 31 décembre 2023, les engagements de retraite ont été évalués conformément aux normes préconisées par le CNC avec une évaluation actuelle des prestations accordées.

Ils s'élèvent à 31 616 € et n'ont pas été comptabilisés ; un montant de 40 000€ ayant fait l'objet d'un versement en 2019 auprès d'AXA dans le cadre d'un contrat d'externalisation des engagements IFC.

Le taux d'actualisation est fixé par référence à l'indice iBoxx 10ans et plus, en application de la recommandation de l'ANC du 7 novembre 2013.

Willis Towers Watson recommande pour les engagements de retraite un taux de 3,22% ; l'an dernier le taux était de 3,84%.

Cela a donc une incidence à la hausse sur l'estimation.

#### Changement de réglementation

Notre association s'est placée sous la méthode ANC 2021 depuis le calcul des Indemnités de Fin de Carrière au 31/12/2021 ; ce changement préconisé par l'ANC à compter des clôtures de comptes 2021 constitue un changement de réglementation et selon le PCG (art122-1) n'a pas à être justifié ; cependant, cette méthode de calcul nous paraît plus adaptée.

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	23 621			23 621
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>23 621</b>			<b>23 621</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	421 899			421 899
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	53 317			53 317
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et comptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>579 622</b>	<b>3 576</b>		<b>579 622</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 732			4 732
<b>Immobilisations financières</b>	<b>4 732</b>			<b>4 732</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>607 975</b>			<b>611 552</b>



## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	23 621			23 621
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>23 621</b>			<b>23 621</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	421 899			421 899
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	53 317			53 317
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et comptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>579 622</b>	<b>3 576</b>		<b>579 622</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 732			4 732
<b>Immobilisations financières</b>	<b>4 732</b>			<b>4 732</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>607 975</b>			<b>611 552</b>

## Notes sur le bilan

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>18 121</b>			<b>18 121</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>512 236</b>			<b>545 179</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>530 357</b>			<b>563 300</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 36 128 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Crédit de l'actif immobilisé :</b>			
Crédences rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			4 732
<b>Crédit de l'actif circulant :</b>			
Crédences Clients et Comptes rattachés			
Autres			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>36 128</b>		<b>31 396</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			



## Notes sur le bilan

### Provisions

#### Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	6 030	8 970			15 000
<b>Total</b>	<b>6 030</b>	<b>8 970</b>			<b>15 000</b>

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :  
Exploitation Financières Exceptionnelles

8 970		
-------	--	--

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont : Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	28 840	28 840		
Dettes sur immobilisations et comptes	55 412	55 412		
Autres dettes (**)	1 420	1 420		
<b>Total</b>	<b>85 671</b>	<b>85 671</b>		

### Charges à payer

	Montant
Ftp honoraires comptables	597
Ftp honoraires c. comptes	4 440
Dettes prov. cong. à payer	28 073
Ch.soc. dette cong. à payer	11 062
Formation professionnelle à payer	303
<b>Total</b>	<b>44 414</b>

### Comptes de régularisation



## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 85 671 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont : Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	28 840	28 840		
Dettes sur immobilisations et comptes	55 412	55 412		
Autres dettes (**)	1 420	1 420		
<b>Total</b>	<b>85 671</b>	<b>85 671</b>		

## Notes sur le bilan

### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées avance			
Cca télécommunication	3 750		
Cca cotisations	7 800		
Total	1 280		
	12 830		

